

Bulletin 30

La Poste de Bruyères doit vivre !

Aujourd'hui, tous les services publics (santé, éducation, transports) sont attaqués par les politiques d'austérité qui les privent de moyens humains et financiers pourtant indispensables à leur bon fonctionnement.

La Poste ne fait pas exception, et en Essonne, ce ne sont pas moins de 68 bureaux de poste sur 116, qui sont déjà concernés par des fermetures ou des réductions d'horaires d'ouverture au public

Les « restructurations » pour la Poste, se traduisent tant dans la distribution du courrier que dans la modification des horaires d'ouverture des bureaux de poste,

D'où viennent ces restrictions ?

Le gouvernement, la direction de la Poste et l'AMF (Association des maires de France) ont signé le 11 janvier un nouveau contrat dit de présence postale territoriale 2017-2019. L'AMF qui avait refusé la précédente mouture en octobre dernier a estimé que le dialogue territorial était préservé.

Ce n'est pas l'avis des syndicalistes, des citoyens et élus engagés notamment dans « Convergence des services publics ». Ce n'est pas l'avis des sénateurs du groupe CRC (Communistes, Républicains, Citoyens) Selon ces derniers, ce contrat est « porteur d'une accélération du démantèlement du service public postal ».

En Essonne les fermetures et restrictions d'ouverture dans le seul secteur d'Arpajon touche 6 bureaux : Arpajon, Marolles, Egly, Bruyères, St Germain, Boissy.

La diminution Globale des horaires sur le secteur est -43h30 par semaine soit – 22,54% des horaires actuels Les bureaux les plus touché par les baisses : Boissy - 33% passant de 18h à 12h par semaine et Bruyères -54% passant de 33h à 15h par semaine

Le « CONTRAT »

Si le contrat entérine une fois de plus le fait que le réseau doit compter au moins 17 000 points de contact répartis sur tout le territoire français, il accélère la fermeture des bureaux de poste et leur transformation en point de contact. Le contrat a comme finalité essentielle « l'adaptation du réseau postal aux besoins des territoires et aux contraintes économiques », notamment par

- la poursuite de l'intégration de services postaux dans des espaces mutualisés, (les agences postales et les relais poste) ;
- l'accueil de services mutualisés dans les espaces postaux et crée des facteurs guichetiers ;
- l'expérimentation de nouvelles formes de présence postale ou de mutualisation de services. Sont également mentionnés l'adaptation des horaires dans les quartiers prioritaires de la ville ;

Afin d'assurer le maillage territorial du territoire, la loi a créé un fonds postal national alimenté par un abattement de taxes locales. Le montant du fonds sera de 174 M€ par an pour les trois années du contrat. C'est « Un véritable détournement des fonds publics au profit de l'accompagnement de la politique de désengagement des territoires du Groupe La

Poste ! » selon les syndicats Sud PTT et CGT. En clair, le fonds servira à financer la fermeture de 500 bureaux de poste en zone urbaine dès 2017

Pour les changements d'horaires : Toute évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture d'un bureau de poste doit faire l'objet d'un rapport formalisé par La Poste et remis au maire de la commune concernée qui dispose d'un délai de 2 mois ou 3 mois pour transmettre ses

observations.

La réduction des horaires d'ouverture d'un bureau de poste ne peut conduire à une amplitude inférieure à 12 heures par semaine.

POUR Bruyères le châtel, le nombre d'heures d'ouverture passe de 33h à 15 h par semaine !! Cette mesure est d'autant plus inadmissible que la population de Bruyeres augmente avec les nouveaux lotissements.

Agissons dès maintenant !

Usagers, postiers, militants associatifs, élus locaux : L'humain doit être replacé au centre du service public postal, pas la bourse ! En un premier temps, signons la pétition pour maintenir notre bureau de poste sans diminution d'horaires d'ouverture au public avec du personnel qualifié pour toutes les opérations : les postiers !



Association NRNT !

PETITION

Le bureau de Poste de Bruyères doit réduire ses horaires de 33h à 15h par semaine. Soit -54%. Il ne sera ouvert (à partir du mois d'avril) que 5 après midi par semaine

Je refuse cette mesure d'austérité, le bureau de Poste de Bruyères doit continuer à assurer ce service à la population avec les moyens appropriés de fonctionner et pour l'améliorer.

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal : Tel Fixe

..... Mobile : Mail

.....

Signature :

Pétition à déposer dans la Boite à lettre de la mairie
nrnt.free.fr ,contact : callet.jean-pierre@orange.fr